

Un peu plus de trois ans après son entrée à Saint-Sulpice, le 22 septembre 1827, l'abbé Lacordaire était revêtu du caractère sacré de la prêtrise. Sa nouvelle et sainte carrière allait commencer.

Au commencement de 1828, M. de Quélen, archevêque de Paris, qui prenait dès lors beaucoup d'intérêt à son jeune lévite, le plaça comme aumônier dans un couvent de Religieuses de la Visitation. L'abbé Lacordaire ne demandait pas mieux à cette époque, que de trouver, dans un poste de ce genre, du loisir pour l'étude. Il voulait se préparer à la prédication par de longs et sérieux travaux.

Un peu avant son entrée à Saint-Sulpice, Henri Lacordaire avait fait la connaissance de M. l'abbé de La Mennais. Il continua d'entretenir des relations avec le célèbre écrivain, sans que ces relations eussent un grand caractère d'intimité. C'est vraisemblablement par l'intermédiaire de M. de La Mennais qu'il fut mis en rapport avec l'aumônier du collège d'Henri IV, M. de Salinis. Or, en 1829, quand M. de Salinis fut appelé à la direction du collège de Juilly, il fit passer ses fonctions d'aumônier à l'abbé Lacordaire, qui les accepta avec assez d'empressement. L'abbé Lacordaire, qui se sentait appelé à l'apostolat spécial de la jeunesse, croyait trouver là une occasion d'en commencer l'exercice. Mais bientôt il s'aperçut qu'il était impuissant à lutter contre les mauvaises tendances qui régnaient alors dans l'Université, au moins à Paris. Loin de pouvoir étendre parmi les étudiants de son collège les sentiments de la foi, il voyait avec désespoir que, parmi ceux qui en sortaient chaque année, il y en avait à peine un ou deux qui eussent conservé l'habitude des pratiques de la religion. Il s'entendit à ce sujet avec les aumôniers des autres collèges de Paris ; tous avaient à déplorer des résultats à peu près semblables ; de concert avec eux, il rédigea un *Mémoire sur l'état religieux et moral des établissements universitaires* confiés à leur direction spirituelle. Ce mémoire, remarquable par la vigueur du style, est le premier avertissement officiel donné